

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 7 DÉCEMBRE 2020.

14 décembre 2020

- Rés. #20-348** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence.
- Rés. #20-349** Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-350** Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-351** Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020, d'une somme de 153 014,35 \$.
- Rés. #20-352** Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020 du règlement #18-730 (aménagement au parc du Faubourg Olympique), au montant total de 16 549,60 \$.
- Rés. #20-353** Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020 du règlement #19-748 (réfection de la voirie sur l'avenue Royale), au montant total de 7 562,14 \$.
- Rés. #20-354** Autorisation que les règlements d'emprunts suivants soient financés par billets :
#09-580 pour un montant de 940 800 \$
#10-594 pour un montant de 43 500 \$
#10-592 pour un montant de 385 300 \$
#15-679 pour un montant de 138 600 \$
#15-679 pour un montant de 166 800 \$
#18-730 pour un montant de 123 700 \$
#19-763 pour un montant de 9 400 \$
- Rés. #20-355** Autorisation que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA COTE DE BEAUPRÉ pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2020 au montant de 1 808 100 \$.
- Rés. #20-356** Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Municipalité d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Rés. #20-357** Attestation que les travaux de cohésionnement du segment #3B sur l'avenue Royale ont été effectués en octobre 2020 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (no. dossier : RIRL 2018-830) et le coût total du projet est de 228 000 \$.
- Rés. #20-358** Refus de la soumission de GFL Environnement Inc. et parution d'un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la période 2021-2025.
- Rés. #20-359** Autorisation au directeur général, monsieur François Drouin à signer la lettre d'entente no 14 avec le Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré.
- Rés. #20-360** Autorisation de l'attribution d'une subvention de 1 000 \$ à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré.
- Rés. #20-361** Autorisation au directeur général, monsieur François Drouin à signer l'entente avec la Municipalité de Saint-Joachim pour l'accompagnement de 3 (trois) employés de la Municipalité pour la formation en eau potable en parrainage.
- Rés. #20-362** Refus des deux projets citoyens pour le volet jeunesse présenté dans le cadre du Projet participatif citoyen. Les responsables des deux projets citoyens seront informés que les projets respectifs ne respectent pas les critères d'admissibilité et ne peuvent pas être retenus pour la réalisation dans l'année suivante.
- Rés. #20-363** Autorisation que le taux d'intérêt sur les comptes à recevoir pour 2021 soit fixé à 12 %.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 7 DÉCEMBRE 2020.

14 décembre 2020

- Rés. #20-364** Désignation de monsieur Magella Tremblay à agir comme maire suppléant pour la période du 1er janvier 2021 au 31 juillet 2021.
- Rés. #20-365** Engagement de monsieur Alex Lavoie comme pompier volontaire à temps partiel.
- Rés. #20-366** Autorisation que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 23 décembre 2020 à 15 h au 5 janvier 2021 pour la période des Fêtes.
- Rés. #20-367** Autorisation du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021.
- Rés. #20-368** Autorisation de la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129 et au 131, rue de la Tourbe.
- Rés. #20-369** Acceptation de la dérogation mineure au 56, rue du Marais visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal.
- Rés. #20-370** Acceptation de la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 56, rue du Marais.
- Rés. #20-371** Refus de la demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129, rue des Myrtilles, soit pour la rénovation de la galerie en cour latérale.
- Rés. #20-372** Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :
186, rang Saint-Julien - 15 bâtiments isolés - 20-170
355, rang Saint-Antoine - construction résidence unifamiliale isolée - 20-173
- Rés. #20-373** Refus de la demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée située au 14, rue du Promontoire, soit pour la rénovation de la galerie en cour latérale.
- Rés. #20-374** Acceptation de la demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 5950777-5950776-5950775-5950774 sur la rue de la Ferréolaise.
- Rés. #20-375** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction, sur des lots projetés situés à même l'actuel lot 5 949 767 (rang Saint-Julien) de 2 habitations unifamiliales isolées.
- Rés. #20-376** Refus d'appuyer la demande d'autorisation visant l'aliénation du lotissement d'une superficie de 430 m² du lot 6 091 531 afin de pouvoir agrandir le lot 6 091 313.
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-795 relatif à la gestion des services d'entretien d'aqueduc et d'égout concernant des dispositions sur la tarification pour 2021.
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-796 relatif à la gestion des déchets concernant des dispositions sur la tarification pour 2021.
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-797 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour établir le nombre maximal de logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée.
- Rés. #20-377** Adoption du règlement #20-794 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, portant sur la refonte de l'ancien règlement #00-405.
- Rés. #20-378** Adoption du premier projet de règlement #20-797 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour établir le nombre maximal de logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée.



Martin Leith, secrétaire-trésorier